



- Comptes rendus du conseil municipal ▾

◀ Retour

A A A



Conseil municipal du 28-11-2014

Catégorie	Conseils municipaux
Date	vendredi 28 novembre 2014 18:45
Lieu	Mairie - 4 Rue Saint-Pierre, 33760 Saint-Pierre-de-Bat

Compte-rendu réunion du conseil municipal

du vendredi 28 novembre 2014 - 18h 45

Convocation du 14 novembre 2014

Absents excusés : Gager Isabelle - Leredu Jean Paul - Simonneau Isabelle et Simonneau Pierre Abel.

Secrétaire de séance : Vincendeau Nadine

1. Maîtrise d'œuvre cuisine salle polyvalente :

Suite à la décision de transformer le garage attenant à la salle en cuisine, la proposition de Madame Laure Dallet concernant une maîtrise d'œuvre complète est acceptée pour un taux de 12% du montant des prestations. Il est de plus décidé de remplacer l'appel d'offres par une procédure adaptée ce qui permettra notamment de raccourcir le délai de remise des offres.

2. Remplacement secrétaire de mairie :

La secrétaire de mairie actuellement en arrêt de travail est remplacée le jeudi après-midi par une personne détachée de la communauté de communes et le reste du temps par des conseillers municipaux qui peuvent se libérer. A partir du 11 décembre une secrétaire remplaçante pourra assurer toutes les heures d'ouvertures.

3. Réalisation budget 2014 :

Est remis à chaque conseiller un tableau récapitulatif de l'avancement des dépenses par opération d'investissement. Concernant les travaux réalisés en fin d'année seront pris 3 000 € sur opération n° 32 pour être inscrits sur opération n° 23 salle polyvalente pour paiement travaux toitures.

Sur l'opération n° 36 - Eglise - 4 000 € seront pris sur la partie travaux pour être inscrits en études afin de régler la note d'honoraires de l'architecte.

Le récapitulatif des prestations réalisées en 2014 sur l'ensemble du groupe scolaire de la commune - cour d'école, cantine, toitures etc.. - fait ressortir un montant de 46 839,43 ttc. La récupération de TVA sera donc de $46\,839,43 \times 0,15560 = 7\,288$ €. Reste enfin à percevoir les subventions Etat et Conseil Général.

4. Apport terre végétale :

L'entreprise Picaud de Cantois pourra assurer le transport de terre végétale nécessaire au remblaiement de la cour de récréation. Cette opération pourra être effectuée dès le début des vacances de Noël.

5. Actualisation des loyers communaux :

En 2013 il n'avait pas été tenu compte de l'actualisation; pour 2014 il est décidé de l'appliquer ce qui entraîne une augmentation de 0,47%. De ce fait le prix des loyers passe de 647.32 à 650.33 € (36,12 €/an) pour l'ancien presbytère de 496,71 à 499,02 € (27,72 €/an) pour le logement de la poste et de 460.23 à 462.37 € (25,68 €/an) pour le logement de l'enseignant. Ces nouveaux montants seront applicables à partir du 1er janvier 2015.

6. Rythmes scolaires :

L'estimation du coût de la mise en place des rythmes scolaires fait ressortir un montant à prendre en charge par la collectivité (le RPI) de l'ordre de $\approx 12\,550$ € pour l'année.

Transport du mercredi	8 189 €
Personnel supplémentaire	12 756 €
Frais de fonctionnement des écoles	1 890 €
	22 845 € en dépenses

Aide de l'Etat	5 160 €
Aide de la CAF	1 296 €
Participation des familles	3 836 €
	10 292 € en recettes

7. Documents d'urbanisme :

Une réunion organisée à Créon par le Pays Cœur Entre-Deux-Mers, à laquelle assistait Béatrice Bortoluzzi, consistait à proposer la mise en place d'une cellule capable d'instruire les actes d'urbanismes puisque les services de l'Etat (DDTM) n'assureront plus cette prestation à compter du 1er juillet 2015 pour les communautés de communes de plus de 10 000 habitants et du 1er janvier 2017 pour les autres.

Les communes étant dans l'impossibilité d'assurer seules cette nouvelle tâche il apparaît donc souhaitable de

centraliser cette prestation qui pourrait alors être faite par des personnels de la DDTM transférés.

Vu l'étendue du territoire couvert par le Pays Cœur Entre-Deux-Mers et le nombre d'actes à instruire (≈ 3000/an) il serait peut-être envisageable de créer deux pôles d'instruction, un péri-urbain (Camblanes, Quinsac, Fargues Saint-Hilaire etc..) l'autre en milieu rural pour les secteurs de Cadillac, Targon, Langoiran voire une partie du territoire du Créonais). Le conseil municipal décide de répondre favorablement à cette proposition d'organisation.

8. Questions diverses :

Il est fait part :

par Michel Duvignac de la réélection de M. Cesco à la présidence du Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Rions et de l'élection de Michel Duvignac en tant que membre du bureau.

par Béatrice Ferran et Michel Duvignac de la réunion du SIABVO concernant la zone Natura 2000 et de la difficulté de mettre en place les ressources nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement.

par Michel Duvignac des directives émises par ERDF concernant l'élagage des arbres au niveau des lignes électriques. Elagage à la charge des propriétaires lorsque la ligne longe leur parcelle et à la charge d'ERDF lorsque celle-ci traverse la parcelle.

des plaintes émises en mairie suite à problèmes d'occupation illégale du domaine public au lieu-dit La Font ainsi que de la présence de chiens agressifs en liberté. Il va donc être demandé aux personnes concernées de remédier à ces problèmes.

Fin de la réunion 20h45



CALENDRIER

Août 2017						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6

7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Voir aussi :

[Autres événements archivés](#)

— [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) —

© 2015-2017 Mairie de Saint-Pierre de Bat

Agence web e-33 - Créations internet